

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Étaient présents : MM. LEROUX, COME, FOURNIER, LÉROYER, LHERMITTE, FIAULT, LEDAUPHIN, Mmes HARDY, QUINTON et ESTEBES.

Étaient excusés : Emmanuel CANU (pouvoir à Laetitia ESTEBES)
Christine TARTIER (pouvoir à Estelle HARDY)
Lysandre DUBOST (pouvoir à Stéphane LÉROYER)
Jean-François JAMELOT (pouvoir à Éric LEROUX)

Secrétaire de séance : Michel COME

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2023

La séance du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2023 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2023-057 SUBVENTION APE COLLÈGE RENÉ GOSCINNY DE CÉAUCÉ

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 12 avril dernier, il avait été évoqué une subvention au profit de l'APE du Collège René Goscinny de Céaucé pour la somme de 58 € et propose de voter définitivement la dite subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la subvention au profit de l'APE du collège René Goscinny pour la somme de 58 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 65741 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et à accomplir les formalités correspondantes.

2023-058 CRÉATION D'UN 4^e POSTE D'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création d'un quatrième poste d'adjoint.

2023-059 ÉLECTION D'UN 4^e ADJOINT

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. FOURNIER Hubert 14 voix (quatorze voix)

M. FOURNIER Hubert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé
4^e adjoint.

2023-060 INDEMNITÉS DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 sur les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023 constatant l'élection d'un 4^{ème} adjoint

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour

- **DÉCIDE** avec effet au 1er décembre 2023 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints comme suit :

. 1er adjoint : 13.58 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, la modulation se justifiant par son rôle d'encadrement administratif des salariés ainsi que la représentation au Conseil Communautaire,

. 2^{ème} - 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 9.71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2023.

2023-061 RPOS SPANC – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2022.

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

2023-062 MAISON 1 RUE SAINT DENIS

Il a été demandé 3 évaluations du bien :

1ère estimation : 50 000 € prix de vente

2ème estimation : 45 000 € net vendeur

3ème estimation : 48 000 € prix de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de mettre le bien en vente dans 2 agences au prix de 45 000 € net vendeur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ASI Immobilier et CAPIFRANCE ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

**2023-063 ORDURES MÉNAGÈRES - RETRAIT POINT
D'APPORT COLLECTIF**

Suite à des incivilités de plus en plus fréquentes, le point d'apport collectif d'ordures ménagères va être retiré.

Un courrier d'information sera distribué à l'ensemble des habitants et un affichage de retrait des containers sera apposé avant le retrait des colonnes au point de collecte. Des publications seront faites dans « Le p'tit frambaldéen », sur le site internet de la Mairie et sur les réseaux sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger et d'adresser aux habitants un courrier d'information pour le retrait des colonnes.

**2023-064 BUDGET COMMUNE : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 1 du budget de la commune :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
2313	Construction	- 58 975.30			
2313 -105	Construction	58 975.30			
TOTAL D.M. n°1		-	TOTAL D.M. n°1		-
Budget 2023 + DM antérieures		946 736.05	Budget 2023 + DM antérieures		946 736.05
NOUVEAU MONTANT		946 736.05	NOUVEAU MONTANT		946 736.05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget Commune présentée ci-dessus.

PROJETS TOURISTISQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Société Publique Local Touristique au 1^{er} janvier 2024.

Son rôle sera d'aborder les projets touristiques de collaboration entre les territoires du secteur de Domfrontais et celui de Bagnoles de l'Orne.

Elle aura en charge, principalement, l'accueil, la promotion, l'animation, le développement, le fonctionnement et la commercialisation des lieux touristiques. Les actionnaires seront : Bagnoles de l'Orne Normandie, Domfront en Poiraise, CC Andaine Passais et CC Domfront Tinchebray.

Le Conseil d'Administration sera composé de 18 membres, Sylvain JARRY, Président CC Andaine Passais et Éric LEROUX seront les représentants pour notre territoire.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil : 11 décembre 2023

Commission finances : 20 novembre 2023

Remplacement et départ : Marie-Marcelle Gripon
RDV avec un candidat le 25 octobre
Soirée de départ le 8 décembre à 20 h

Compte rendu Commission fleurissement :
Remplacement des plants non repris / remplacement des buis victimes d'une attaque pyrale fulgurante / Thème du fleurissement 2024 / reconfiguration des massifs de la Mairie

Compte rendu Commission solidarité :
Repas des cheveux blancs
Spectacle de Noël

Village d'avenir
La Commune de St-Fraimbault a candidaté
- 1 volet pour le maintien de commerce en milieu rural et habitations en commun avec Céaucé
- 1 autre volet en individuelle pour la restauration des friches artisanales

Compte rendu Familles Rurales
Accueil jeune l'été
Portage des repas
Réélection du bureau mi-novembre

Cérémonie 11 novembre

Boulangier M. Lalos
Proposition de vendre son pain en complément de celui déjà vendu dans la supérette.

Fibre

Répercussion pécuniaire due à l'entretien des haies
Pas de concertation entre Orange et les différents sous-traitants

QUESTIONS ORALES

Réunion parc Normandie Maine à Carrouges : Rendu compte de
Stéphane LEROYER

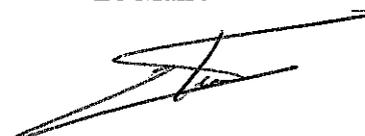
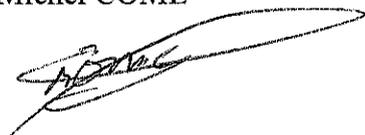
Réunion TE61 : Rendu compte de Yvon LHERMITE

La séance est levée à 23 heures 45

Le Secrétaire

Le Maire

Michel COME



Éric LEROUX

FOURNIER Hubert

LEROYER Stéphane

LHERMITTE Yvon

FIAULT Franck

LEDAUPHIN Jérôme

HARDY Estelle

QUINTON Véronique

ESTEBES Laëtitia